



PRÉFET DU NORD

Lille, le 25 septembre 2012

Communiqué de presse

PRESENTATION DE LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE (ZSP) DE LILLE



Dominique Bur, préfet du Nord, a présenté ce mardi, en préfecture, en présence de Frédéric Fèvre, procureur de la République, Roger Vicot, représentant Martine Aubry, maire de Lille, Didier Perroudon, directeur départemental de la sécurité publique (DDSP), Guy Sapata, directeur interrégional de la police judiciaire (DIPJ) et Cécile Augeraud, chef du groupement d'intervention régional (GIR), la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Lille.

Cette zone, qui s'étend sur les trois quartiers de Lille-Sud, Lille-Moulins et du Faubourg de Béthune, fait partie des 15 premières ZSP annoncées par le ministre de l'Intérieur le 4 août dernier.

Les ZSP correspondent à des territoires ciblés dans lesquels des actes de délinquance ou d'incivilités sont structurellement enracinés.

La ZSP de Lille connaît des phénomènes de délinquance d'une intensité supérieure à ceux du reste de l'agglomération lilloise. Les services de police et l'institution judiciaire y ont entrepris ces derniers mois des actions fortes pour les prévenir et les réprimer, notamment en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. La création de la ZSP vise à inscrire dans la durée les résultats obtenus par les services. Pour ce faire, des actions de prévention et de répression ciblées y seront menées.

Quatre objectifs prioritaires ont été identifiés. Il s'agit de la lutte contre le trafic de stupéfiants et le respect de la législation sur les armes, les violences urbaines (lutte contre les incendies de véhicules, outrages et rébellion, jets de projectiles ou dégradations de bâtiment public), le roulage (lutte contre les vols de voitures, de deux roues, les vols à la roulotte, le trafic d'automobiles) et les nuisances (lutte contre les rassemblements dans les cages d'escaliers, la lutte contre le tapage, les rodéos, l'usage des quads et la sécurité routière des deux roues).

La mise en place de la ZSP a pour ambition de tirer le plein potentiel des moyens existants et de renforcer les moyens dédiés à cette zone. Elle s'appuiera ainsi sur le rapprochement de l'action de plusieurs services de l'Etat et un partenariat resserré entre les acteurs locaux. Les services de police, l'institution judiciaire et la mairie de Lille prennent l'engagement de travailler ensemble pour démanteler les réseaux et améliorer le quotidien des habitants. Le procureur de la République en charge de la définition et de la conduite de la politique pénale a décidé de créer un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) correspondant au périmètre et aux problématiques de la délinquance de la ZSP.

Des moyens nouveaux spécifiques adaptés seront également affectés progressivement. Un renforcement de la coopération entre la police nationale et la police municipale sera recherchée dans le cadre de l'actualisation de la convention de coordination avant la fin de l'année. Le développement de la vidéoprotection sera encouragé, notamment chez les bailleurs sociaux, ainsi que le recours à la police technique et scientifique. Des indicateurs de suivi, quantitatifs et qualitatifs, seront définis pour évaluer l'action menée.

Le pilotage du dispositif sera assuré par deux cellules :

- une cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité, sous l'autorité du préfet et du procureur pour le suivi de l'action des services de police,
- une cellule de coordination du partenariat (mairie, autres services de l'Etat, bailleurs, acteurs de la politique de la ville), pour la mise en place du partenariat.

Une première réunion de la cellule de coordination opérationnelle sera organisée dans les prochains jours, par le préfet en lien avec le procureur de la République.

Le ministre de l'Intérieur a rappelé, le 19 septembre, dans son discours cadre sur la sécurité qu'il a prononcé à l'École militaire que cette politique s'articule autour des quatre points suivants : responsabilisation des acteurs, ancrage local, optimisation et coordination, partenariats. Il a en outre indiqué que d'ici un an, 50 à 60 ZSP seront déployées par vagues successives, dont certaines concerneront le département du Nord. Ces zones profiteront globalement à l'ensemble des communes du département par le démantèlement des réseaux qu'elles permettent.